



INSTITUT du RISK  
& COMPLIANCE

EN PARTENARIAT AVEC

NAVEX GLOBAL

# CONFÉRENCE PETIT DÉJEUNER HÔTEL DU LOUVRE - PARIS

LE 3 MARS 2020 de 8H30 à 12H30

## PRÉPARATION DE LA DIRECTIVE EUROPÉENNE SUR LA PROTECTION DES LANCEURS D'ALERTE (WHISTLEBLOWING) ANALYSE COMPARATIVE ET PROCHAINES ÉTAPES

Les dispositifs d'alerte professionnelle, au cœur de la loi SAPIN 2, sont unanimement reconnus pour leur efficacité pour détecter les dysfonctionnements au sein des organisations, qui auraient pu échapper à la vigilance de tout programme de prévention anticorruption.

Ce moyen efficace est désormais reconnu à l'échelle européenne, avec l'adoption de la Directive Européenne en Octobre 2019 ; qu'il convient maintenant de transposer dans les pays membres dans les deux ans à venir.

Une nécessaire évolution de la loi SAPIN 2 va être opérée dans un futur proche et il conviendra de prendre en compte toutes les nouvelles caractéristiques et subtilités, à l'aune de la transposition de la Directive Européenne.

Déployer un dispositif d'alerte interne efficace repose en premier lieu sur approche pragmatique et pratique, au-delà des aspects techniques et réglementaires, afin de susciter l'adhésion de tous au programme ; mais doit aborder également les mesures prévues pour recueillir et traiter les signalements, notamment par des investigations avancées lorsque nécessaire.

Nous aborderons les aspects pratiques d'une gestion efficace de dispositifs au quotidien, pour identifier les points clés pour être, tout en intégrant les « best practices » et les évolutions issues de la Directive Européenne.

Cette revue pragmatique sera illustrée par des retours d'expérience terrain.

### Public concerné :

- Compliance officers & managers
- Directeurs et Responsables des Ressources Humaines
- Directeurs de la conformité
- Directeurs Ethics
- Juristes internes
- Directeurs/responsables juridiques
- Responsables RSE
- Associés de cabinets d'avocats
- Dirigeants d'entreprise

Les places étant limitées,  
nous vous prions de vous inscrire  
au plus vite :



> Je m'inscris



## OBJECTIFS :

- Comprendre les implications de la nouvelle directive européenne sur les lanceurs d'alerte
- Apprenez les 6 étapes pour préparer votre programme de dénonciation pour 2021
- Évaluez les performances de votre programme d'alerte à l'aide de données européennes
- Discuter avec d'autres gestionnaires de programmes des meilleures pratiques pour s'exprimer
- Obtenir des conseils d'experts en matière de dénonciation, de praticiens des ressources humaines et d'enquêteurs internes

## 2 RAPPORTS VOUS SERONT REMIS :

- EVIDENCE ON THE USE AND EFFICACY OF INTERNAL WHISTLEBLOWING SYSTEMS
- 2019 REGIONAL WHISTLEBLOWING HOTLINE BENCHMARK REPORT

## PROGRAMME :

**8H30 - 9H00 : ACCUEIL DES PARTICIPANTS ET PETIT DÉJEUNER**

**9H00 - 9H30 : REGARD SUR LES NOUVEAUX TEXTES EUROPÉENS**

**9H30 - 10H15 : REGARD OPÉRATIONNEL SUR LE LANCEUR D'ALERTE:  
PARTAGE D'EXPÉRIENCES**

**10H15 - 11H00 : DISCUSSIONS ET PARTAGE D'EXPÉRIENCES**

**11H00 - 11H15 : PAUSE CAFÉ ET MISE EN RÉSEAU**

**11H15 - 11H45 : ATELIER PRATIQUE SUR LES LANCEURS D'ALERTE**

**11H45 - 12H30 : DISCUSSION ET PARTAGE D'EXPÉRIENCES  
ET MISE EN RÉSEAU**

## PUBLIC CONCERNÉ :

- Compliance officers & managers • Directeurs et Responsables des Ressources Humaines
- Directeurs de la conformité • Directeurs Ethics • Juristes internes • Directeurs/responsables juridiques
- Responsables RSE • Associés de cabinets d'avocats • Dirigeants d'entreprise

## ORATEURS CONFIRMÉS

- **M. Michael Amado**  
Cabinet Amado et Président de l'Institut du Risk & Compliance
- **Mme Adeline Buisson**  
Directrice des Ressources Humaines, Groupama AM
- **M. Lionel Paraire**  
Avocat Associé – Médiateur, Galion Avocats
- **Mme Virginie Gastine Menou**  
Présidente, Risques et Vous
- **M. Jean-Jacques Quang**  
Directeur Associé, Ethicaline
- **M. Alain Logbo**  
Senior Sales Director, Navex Global

## PLAN D'ACCÈS :

**HÔTEL DU LOUVRE  
PLACE ANDRÉ MALRAUX  
75001 PARIS**

- Métro Palais Royal Musée du Louvre 
- Métro Tuileries 
- Métro Pyramide  





## BULLETIN D'INSCRIPTION\*

Nom : ..... Prénom : .....  
Société : .....  
Fonction : .....  
Adresse : .....  
Code Postal : ..... Ville : ..... Pays : .....  
Email @ : .....  
Téléphone fixe : ..... Mobile : .....

### FRAIS D'INSCRIPTION (par chèque ou virement) :

	Avant le 27 février 2020	Après le 27 février 2020
Non Membre	390 Euros	490 Euros
Membre - (Cout adhésion annuelle 445 Euros)	Gratuit	Gratuit

### RÈGLEMENT

- Par chèque établi à l'ordre de INSTITUT DU RISK & COMPLIANCE – IRC ou
- Par virement : LCL Paris Ranelagh - IBAN : FR60 3000 2004 7800 0043 1342 P50 - CODE BIC : CRLYFRPP
- **Par paiement en ligne** : allez à [www.institutriskcompliance.com/espace-membres/](http://www.institutriskcompliance.com/espace-membres/)

**BULLETIN D'INSCRIPTION\*** (à retourner par courrier à l'adresse ci-dessous ou par mail à l'adresse : [contact@institutriskcompliance.com](mailto:contact@institutriskcompliance.com) )  
INSTITUT DU RISK & COMPLIANCE – IRC - 77 RUE DE L'ASSOMPTION, 75016 PARIS

Date :

Signature :

### COMMENT DEVENIR MEMBRE ?\* allez à [www.institutriskcompliance.com](http://www.institutriskcompliance.com)

• Les membres peuvent être aussi bien des personnes physiques de tous secteurs économiques, que des personnes morales, intéressées par la Compliance, l'éthique sociétale et le respect des codes de conduite des entreprises ou organisations, en France mais aussi venant de l'international (avec une activité économique, professionnelle etc. en France).

Pour s'associer à l'IRC, il suffit de cliquer sur le lien en ligne « Devenez adhérent », de compléter les renseignements à fournir vous concernant et de procéder au paiement de l'adhésion annuelle.

Le montant de l'adhésion annuelle est de 445 euros par personne et de 390 euros pour toute adhésion multiple au sein d'un même organisme (société, association, établissement public ou autre).

### QUELS SONT LES AVANTAGES QUE L'IRC OFFRE A SES MEMBRES ?

Les membres de l'IRC bénéficient de tous les avantages suivants :

- Se former aux enjeux de la Compliance par 6 sessions informatives par an organisées par l'Institut gratuitement.
- Participer aux différents groupes de travail thématiques de l'Institut.
- Bénéficier de remises lors de conférences et séminaires dans lesquels l'IRC collabore.
- Faire partie d'un réseau de professionnels de la Compliance et échanger des points de vue et des conseils pratiques.
- Avoir une vision internationale de la Compliance à travers notamment des partenariats nationaux et internationaux de l'IRC.
- Collaborer avec les organismes de réglementation et les autorités pour les questions liées à la Compliance.
- Trouver une réponse aux préoccupations concernant les responsabilités pénales, civiles ou administratives pouvant être encourues par les dirigeants d'entreprise.
- Accéder aux canaux d'informations privés exclusifs des partenaires, aussi bien en anglais qu'en français.

### NOS RÉDUCTIONS PARTENAIRES :



Réductions sur une très large gamme de tarifs publics sur l'ensemble des vols Air France et KLM, pouvant aller jusqu'à -15% sur nos lignes internationales et jusqu'à -50% sur les lignes en France métropolitaine (Corse incluse).

Evènement : **CONFERENCE PETIT DEJEUNER DE L'INSTITUT DU RISK ET COMPLIANCE**

Code identifiant : **36532AF**

Valable au transport du : **24/02/2020 au 10/03/2020**

Lieu de l'évènement : **PARIS**

Connectez-vous sur le site internet de l'évènement ou directement via <http://globalmeetings.airfranceklm.com/Search/promoDefault.aspx?ven-dor=AFR&promocode=36532AF>



**Vous pouvez bénéficier d'une réduction de 20% sur votre parcours aller-retour en France métropolitaine.** Après votre inscription un fichet SNCF de réduction vous sera envoyé. Merci d'envoyer un mail à [contact@institutriskcompliance.com](mailto:contact@institutriskcompliance.com) pour en faire la demande.

\* Conformément à l'Article 7 des statuts, votre admission est soumise à l'agrément du Conseil d'administration. Nous vous informerons par email en cas de refus du Conseil et vous retournerons alors votre règlement. • Votre adhésion court à partir de la date de votre paiement et ce pour un an. • Si l'adhérent quitte l'association au cours de l'année, pour quelque raison que ce soit, il est entendu que l'adhésion commencée, est due entièrement et reste acquise à l'Institut du Risk & Compliance.